

# MAIRIE DE LE SOULIE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

---

Présents : BAILLY P. BATAILLEY A. BELLAY D. BOJ V. CROS M- J. NEGRE R.  
NUEZ M. RAISSAC J. ROUANET B. VAILHE Ch

Absente non excusée : MALIZARD B.

Secrétaire de Séance : D. BELLAY

1 ) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021.  
Vote : 10 pour ;

2) Comptes de gestion 2021  
Comptes conformes avec la trésorerie.  
Vote : 10 pour ;

3 et 4) Comptes administratifs 2021 et affectation des résultats

a) Compte administratif eau et assainissement

Résultats de l'exercice 2021 : fonctionnement : 5 383.83 €  
investissement : - 11 511.52 €

Résultats cumulés au 31/ 12 : fonctionnement : 18 585.85 € (avec reprise des résultats antérieurs)  
Investissement : - 8 441.49 € (avec reprise des résultats antérieurs)

Vote : 9 pour

Affectation des résultats

Sera repris en 2022 :

Déficit d'investissement reporté au compte 001 : - 8 441.49 €  
Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 8 441.49 €  
Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 10 144.36 €

Vote : 9 pour

b) Compte administratif principal

Résultats de l'exercice 2021 : fonctionnement : 75 822.00 €  
investissement : 2 508.56 €

Résultats cumulés au 31/ 12 : fonctionnement : 473 998.71 €  
Investissement : 48 149.28 €

Vote : 9 pour

Affectation des résultats

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 42 167.00 €  
- en recettes pour un montant de 7 287.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0.00 €

Sera repris en 2022 :

Excédent d'investissement reporté au compte 001 : 48 149.28 €  
Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 0.00 €  
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 473 998.71 €

Vote : 9 pour

5) Attribution des subventions aux associations

Sapeurs Pompiers	:	200 €
Le patrimoine	:	700 €(mme BOJ, présidente de l'association ne vote pas)
Le Solher	:	600 €
La Solarienne	:	600 € (le maire, président de l'association, ne vote pas)
Anciens Combattants	:	180 €
Le Souvenir Français	:	180 €
Maryse	:	150 €
Société de Pêche	:	100 €
Fédération de pêche	:	100 €
C.O.S.	:	100 €
Bleuets de France	:	50 €
Institut Pasteur	:	100 €

Vote : 8 pour ; pour les attributions de subvention du patrimoine et la solarienne  
10 pour ; pour le reste des associations

6) Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour la commission de la CLET à la C.C M. L. H.L

Titulaire : P. BAILLY

Suppléant : R NEGRE.

Vote : 10 pour ;

7) Délibération relative à une modification statutaire de la C.C M. L. H.L

Vote : 10 pour ;

8) Convention d'habilitation avec Hérault Energie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Vote : 10 pour ;

9) Demande subventions à divers organismes

Demande de subventions à la Région, l'Etat, Haute Terre d'Oc et à Hérault Energie pour un projet de travaux d'isolation extérieur avec le changement de la chaudière concernant le bâtiment de l'Hôtel-Restaurant. Le coût du projet est estimé à 110 951.26 € H.T.

Vote : 10 pour ;

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 8 mars 2022.  
à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du  
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 8 mars 2022

Le Maire

Roger NEGRE

